ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais

Division des personnels
Bureau A1

FICHE DE POSTE : ENSEIGNANT RÉFÉRENT

Références:

En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes en situation de handicap, les enseignants référents sont chargés de suivre la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Domaine d'activités

- L'enseignant spécialisé exerce les fonctions de référent auprès de chacun des élèves en situation de handicap de son secteur d'intervention afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève et ses parents.
- Il est chargé de réunir l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves dont il est référent.
- Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Conditions d'exercice

- Placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale ASH, il a la responsabilité du suivi d'élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles, les établissements scolaires du 2nd degré ou établissements spécialisés de son secteur d'intervention.

- Le besoin de la continuité du service nécessite une grande disponibilité de l'enseignant. Il est donc soumis à un horaire hebdomadaire de service supérieur à celui d'un enseignant du 1er degré en classe et à certaines contraintes dues à la nécessité d'assurer la continuité du service pendant les vacances scolaires.

- Le secteur d'intervention est arrêté annuellement par le directeur académique. L'enseignant référent est nommé dans une école ou un établissement scolaire du secteur.

- Il est en relation avec les familles, les écoles et les établissements, les inspecteurs de l'Éducation nationale des circonscriptions et de l'ASH, la maison départementale des personnes handicapées du Pas-de-Calais, les services spécialisés et associations partenaires de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Profil et compétences attendues

- Ce poste est réservé aux enseignants titulaires du CAPPEI, CAPA-SH ou de 2C/A-SH ou diplômes équivalents, quelle qu'en soit l'option.
- Il requiert une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier et de la réglementation s'y rapportant.
- Le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans les relations, de compétences dans la médiation, d'aptitude au travail en équipe.
- Il doit posséder des qualités de rigueur, d'organisation, de capacité, à la conduite de réunion, ainsi que des compétences dans la gestion des logiciels de bases de données.
- Il doit faire preuve de disponibilité pour s'adapter aux horaires des partenaires et parents.